

A l'attention de
**Mesdames, Messieurs les Présidents de
structures intercommunales,**

**Mesdames, Messieurs les Maires du Nord
Pas de Calais,**

Lille, le

Mesdames, Messieurs les élus des territoires du Nord-Pas de Calais,

Le secteur public local représente un potentiel important de recrutement de jeunes sous contrat d'apprentissage.

Dans le cadre de sa compétence « Apprentissage », la Région a ainsi impulsé depuis 2005 une politique volontariste visant à développer cette voie de formation dans les collectivités locales.

Cette ambition a trouvé sa traduction dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé en 2005 entre l'Etat et la Région et qui vise à faire de l'apprentissage une filière de formation à part entière permettant l'accès à la qualification, l'emploi et l'épanouissement personnel.

Cette volonté a été réaffirmée, et même amplifiée, récemment pour l'année 2010.

Aujourd'hui, le nombre de contrats d'apprentissage signés dans le secteur public depuis 2006 est estimé à 1000 environ, soit un doublement de l'objectif fixé initialement par un protocole d'accord signé en 2006 entre l'Etat, la Région, le CNFPT et les Centres de Gestion.

Cependant ce résultat reste faible au regard du potentiel de développement de l'apprentissage dans le secteur public, au sein d'une grande région comme le Nord-Pas de Calais.

Il est apparu, et cela a été souligné par beaucoup des élus locaux que j'ai rencontrés que, malgré les aides existantes et le faible niveau de rémunération des apprentis, **le coût de la formation** restant à la charge de la collectivité (employeur) était un **obstacle important** au recrutement d'un apprenti.

C'est pourquoi, en accord avec l'Etat, **la Région a décidé de prendre en charge le coût de formation d'un nouvel apprenti**, inscrit dans un Centre de Formation d'Apprentis de la région,

recruté par une collectivité du Nord Pas de Calais à partir de janvier 2010 et ceci pendant la durée du cycle de la formation.

Si vous vous engagez à recruter deux nouveaux apprentis par exemple, la Région intégrera donc à sa charge le coût total de la formation de l'un d'entre eux (3 ans de formation pour un BAC Professionnel).

S'agissant des modalités de mise en œuvre et de la procédure à suivre pour pouvoir bénéficier de cette aide, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous reporter à la lettre de cadrage jointe à ce courrier.

La simplicité du système a pour ambition de vous faire envisager l'apprentissage comme un moyen moderne de gérer les effectifs et les compétences de vos équipes techniques et administratives.

En 2010, c'est donc l'année de recruter un apprenti ! Je vous rappelle en effet qu'au-delà de la prise en charge du coût de la formation, la Région vous versera une aide financière directe pour l'effort de formation que vous ferez.

Je compte sur vous pour développer la formation des jeunes par apprentissage et vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs les élus**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard QUANDALLE

Pièces Jointes :

- Lettre de cadrage
- Formulaire de demande